



INSTITUT LIBÉRAL

Au service de la liberté

Égalité en droit et inégalités de genre

OLIVIER MOOS

BRIEFING. Les disparités ne sont pas nécessairement le reflet de discriminations, mais plutôt de facteurs naturels.

L'idéologie féministe militante, d'inspiration souvent socialiste, estime qu'il est possible d'inférer l'existence de discriminations à partir des disparités, que ces discriminations sont causées par des normes socio-culturelles et qu'il n'existe pas vraiment de différences de préférences. L'État se devrait donc d'intervenir.

En ignorant — pour une affaire de goût ou pour des raisons idéologiques — les facteurs non socio-culturels, le militantisme féministe échoue à identifier la diversité des causes contribuant à expliquer les disparités dans la société. Puisque ces dernières sont vues comme arbitrairement produites par la socialisation et les biais sexistes, et que les humains et la société sont conçus comme infiniment malléables et infiniment perfectibles, toutes les disparités représentent autant de problèmes que l'on doit résoudre à l'aide de solutions politiques. A mauvais diagnostic, mauvaise médecine.

Lire le briefing:
[Égalité en droit et inégalités de genre](#)
(11 pages, PDF)

Août 2019

